



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

#### Sanitaire public Toullier : mise en accessibilité

---

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 9 octobre 2026 à 12:00

Ville de Rennes  
Place de la Mairie  
CS 63126  
35031 RENNES CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Sanitaire public Toullier : mise en accessibilité   |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                           |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                       |
|    | <b>Nombre de lots</b>               | 2                                                   |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 150 jours                                           |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | Défini par lot                                      |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                  |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                            | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires .....               | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                         | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 5  |
| 2.3 - Variantes .....                                           | 5  |
| 2.4 - Développement durable .....                               | 5  |
| 3 - Les intervenants .....                                      | 5  |
| 3.1 - Conduite d'opération.....                                 | 5  |
| 3.2 - Contrôle technique.....                                   | 5  |
| 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....  | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                       | 6  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....               | 6  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 6  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....              | 6  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 6  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 7  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                 | 7  |
| 6.2 - Visites sur site.....                                     | 8  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 9  |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                    | 10 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 10 |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                          | 10 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                              | 10 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 12 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                         | 12 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 12 |
| 9.2 - Procédures de recours .....                               | 12 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la mise en accessibilité du sanitaire public Toullier.

Le projet concerne la réfection et la mise en accessibilité des sanitaires TOULLIER à RENNES. Le bâtiment sera partitionné en deux locaux : une cabine sanitaire automatique accessible aux PMR depuis l'extérieur et un local technique avec accès depuis la cabine.

Lieu(x) d'exécution :

2 Rue Toullier

35000 RENNES

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation                                                       |
|--------|-------------------------------------------------------------------|
| 01     | DÉMOLITION / GROS-ŒUVRE / ÉTANCHÉITÉ / SECOND-ŒUVRE               |
| 02     | INSTALLATION D'UN SANITAIRE AUTOMATIQUE / PLOMBERIE / ELECTRICITÉ |

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                   |
|----------------|-----------------------------------------------|
| 45332400-7     | Travaux d'installation d'appareils sanitaires |

| Lot(s) | Code principal | Description                                   |
|--------|----------------|-----------------------------------------------|
| 01     | 45223220-4     | Travaux de gros œuvre                         |
| 02     | 45332400-7     | Travaux d'installation d'appareils sanitaires |

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par :

Direction de la Voirie - Service Propreté et Fêtes

### 3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Direction des Projets d'Équipements Publics - Maitrise d'œuvre Ingénierie  
12 rue de Viarmes  
35000 RENNES  
Tél. : 02 23 62 10 64  
Courriel : [dpep-mo@rennesmetropole.fr](mailto:dpep-mo@rennesmetropole.fr)

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Socotec Agence de Rennes  
Immeuble Le Noven  
318 Route de Fougères  
CS 60642  
35706 Rennes Cedex 7  
Tél. : 02 99 83 47 00

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS  
6 rue Louis Postel  
CS 63126  
35031 RENNES CEDEX

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le PGC
- L'étude géotechnique
- Le rapport de repérage amiante et plomb
- Les plans
- L'attestation de visite (à faire signer par un représentant de la MOE ou de la conduite d'opération)
- Le cadre de réponse
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2
- Le vade-mecum et l'attestation sur l'honneur relatifs au travail détaché

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres (en revanche un simple changement de la date limite de remise des offres pourra se faire le jour même avant l'heure limite). Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au présent DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Précisions sur le DUME : En cas de cotraitance ou de sous-traitance, chaque opérateur doit remplir un DUME. Le DUME est disponible sur MEGALIS lorsque le candidat veut répondre à la consultation.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Non       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |
| Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé                             | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                             | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                          | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                            | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                   | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                    | Non       |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non       |

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Non       |
| Le cadre de réponse du lot concerné complété par le candidat selon le cadre joint au dossier de consultation.<br><br>Ce cadre permet, d'une part, au candidat de simplifier sa réponse au regard notamment des résultats attendus pour chaque critère et sous-critère et vise, d'autre part, à faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur en vue d'une comparaison pertinente des offres. À défaut de production du cadre de réponse joint au dossier de consultation dûment complété, un mémoire technique reprenant l'intégralité des informations demandées dans ce cadre devra être transmis. | Non       |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Non       |
| L'attestation de visite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Non       |

Les candidats sont également invités à transmettre les éléments suivants :

|                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Le RIB du candidat ou du groupement                                              | Non |
| L'attestation relative au travail détaché, complétée, datée, tamponnée et signée | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : la visite du site doit être effectuée au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès de Mme Valentine JAMET, par mail de préférence ([v.jamet@rennesmetropole.fr](mailto:v.jamet@rennesmetropole.fr)) ou par téléphone (06.24.13.63.00) ou le secrétariat (02.23.62.10.64).

L'attestation de visite signé par un représentant de la Direction des Projets d'Équipements Publics (DPEP) devra impérativement être jointe à l'offre du candidat.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise à l'adresse suivante :

Ville de Rennes

Direction du Patrimoine Bâti - Service Marchés Affaires juridiques

12 rue de Viarmes

CS 63126

35031 RENNES Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : le format PDF est à privilégier.

Pour la bonne transmission du dossier sur la plateforme MEGALIS, les pièces demandées aux articles ci-avant relatifs aux documents à produire devront respecter les règles de nommage suivantes :

L'utilisation d'accents dans les noms de fichiers et plus généralement de symboles et caractères spéciaux est prohibée. Les noms de fichiers trop longs (80 caractères maximum en incluant tous les noms de dossiers et sous-dossiers) sont à proscrire. Les candidats sont invités à utiliser les dénominations suivantes :

Pièces de la candidature :

- NomEntrep\_DC1 pour la lettre de candidature (DC1) et NomEntrep\_DC2 pour la déclaration du candidat (DC2) ou NomEntrep\_DUME pour le document unique de marché européen (DUME)
- NomEntrep\_DECL pour la déclaration sur l'honneur
- NomEntrep\_POUV pour le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé (et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- NomEntrep\_CA pour la déclaration concernant le chiffre d'affaires
- NomEntrep\_ASS pour la preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- NomEntrep\_EFF pour la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat
- NomEntrep\_REF pour la liste des travaux exécutés
- NomEntrep\_MAT pour la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique

#### Pièces de l'offre :

- NomEntrep\_lot\_AE pour l'acte d'engagement
- NomEntrep\_lot\_DPGF pour la décomposition du prix global forfaitaire
- NomEntrep\_lot\_FT pour les fiches techniques des matériels et/ou matériaux proposés
- NomEntrep\_lot\_MT pour le mémoire justificatif
- NomEntrep\_lot\_CERTVIS pour le certificat de visite
- NomEntrep\_lot\_RIB pour le RIB du candidat ou du groupement
- NomEntrep\_lot\_ATD pour l'attestation relative au travail détaché
- NomEntrep\_lot\_LCD pour le questionnaire Égalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du marché public intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**

**Références professionnelles**

Conformément à l'article L 2141-7 du Code de la Commande Publique et dans les conditions de l'article L2141-11 du même code, l'acheteur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de passation du marché les personnes qui, au cours de ces trois dernières années précédant l'engagement de la présente consultation, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

| Critères                                                   | Pondération |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations                                     | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                         | 40.0 %      |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement | 10.0 %      |

La valeur technique sera examinée sur la base des sous-critères suivants pour les 2 lots :

| Sous-critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Noté sur | Coef | Total      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|------------|
| 2.1-Performances techniques des ouvrages (solidité, durabilité, qualité des matériaux proposés, ...) appréciées notamment au vu des éléments figurant dans le mémoire technique et des fiches techniques jointes                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5 points | 0.4  | 2 points   |
| 2.2-Organisation du chantier notamment au vu du mémoire technique précisant les dispositions générales d'organisation compte tenu des caractéristiques du chantier, les moyens humains spécifiques que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux, les moyens matériels affectés à l'opération et les dispositions prévues pour la réalisation des travaux, le respect des délais, la prise en compte des contraintes liées au site et à la période d'exécution | 5 points | 0.3  | 1.5 points |
| 2.3-Précision des offres (indication des modèles et des caractéristiques des équipements, niveau de détail de la décomposition de prix, soin apporté à l'étude du dossier technique, précision du mémoire technique)                                                                                                                                                                                                                                                             | 5 points | 0.3  | 1.5 points |

Les performances en matière de protection de l'environnement seront examinées sur la base du sous-critère suivant :

Lot 1 :

| Sous-critères                                                                                                                                                                                                                  | Noté sur | Coef | Total    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|----------|
| 3.1- Méthodologie et moyens alloués aux prestations de tri des déchets de chantier : prestataire(s) envisagé(s), type de contrat, méthodologie de traitement, signalétique sur chantier, suivi et traçabilité des déchets, ... | 5 points | 0.8  | 4 points |
| 3.2- Indication des filières de valorisation des déchets et matériaux issus du chantier                                                                                                                                        | 5 points | 0.2  | 1 point  |

Lot 2 :

| Sous-critères                                                                                 | Noté sur | Coef | Total      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|------------|
| 3.1- Performances énergétiques des produits proposés (éclairage LED, horloge hebdomadaire...) | 5 points | 0.5  | 2.5 points |

|                                                             |          |     |            |
|-------------------------------------------------------------|----------|-----|------------|
| <b>3-2- Mesures visant à minimiser le gaspillage en eau</b> | 5 points | 0.5 | 2.5 points |
|-------------------------------------------------------------|----------|-----|------------|

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un ou plusieurs échanges de mails confirmés par courriers et/ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Rennes  
3 contour de la Motte  
CS 44416  
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>  
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Rennes  
3 contour de la Motte  
CS 44416  
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics  
22 Mail Pablo Picasso  
44042 NANTES

Tél : 0253467983  
Courriel : [paysdl.ccira@direccte.gouv.fr](mailto:paysdl.ccira@direccte.gouv.fr)